



Juin 2018

Maslacq



Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



© JC Vignasse

Après 95 ans de bons et loyaux services le platane a été abattu

Conseil Municipal (p3-9)

- P3 - Comptes (gestion et administratif)
- P4 - Affectation résultat - Subvention irrigation
- P5 - Modification simplifiée du PLU
- P6 - Location appartement école—Baux ruraux
- P7 - Gave Baise changement de statuts
- P8 - Compta communale
- P9 - Fiscalité communale
- P10 - Subventions aux associations
- P11 - Subventions écoles et culture
- P12 - Synthèse du Budget 2018
- P13 - Détail des investissements
- P14 - Contrat de travail Emploi compétence
- P14 - Questions orales des conseillers

Arrêt sur images (p 15-25)

- P15 - Comité des Fêtes- Cérémonie du 8 mai
- P16 - Le livre dans tous ses états (Bibliothèque)
 - MCLV change de locaux à Loubieng
 - Les cochonnailles de « lous de Bacchus »
- P17 - Beignets de l'Amassade - Ouverture de la pêche
- P18 - Repas du chevreuil
 - Repas chasseurs propriétaires de la chasse
 - 95 ans de loyaux services
- P19 - Affluence record à la kermesse paroissiale
- P20 - Carnaval des écoles
 - Vide grenier de l'école publique
- P21 - Cheminées de Lacq
 - Peinture sur soie
- P22 - AG de l'association de chasse
 - Vide grenier « Esprit »
- P23 - Finales de la pelote
- P24 - Consultations du site maslacq.fr
- P25 - Réunion prévention routière

Ça nous concerne (p23-28)

- P28 - Annuaire des producteurs locaux
 - Marquage au sol
- P29 - 16 ans => Recensement nécessaire
 - Modifications Plan d'Urbanisme
- P30 - Interventions sur la voie publique
 - La commune présente sur Facebook
- P31 - CUMA - ASA Qu'es aquo ?
- P32 - Aide au permis de conduire B
 - Alerte moustique tigre
- P33 - Contrats saisonniers SERETRAM
 - Le Pixel sur Maslacq.fr
 - Soutien des Maires aux agriculteurs
- P34 - Taxe de séjour
 - Mairie : Permanence été
- P35 - Transport scolaire
- P36 - Kermesse école publique
 - Marché gourmand
- P37 - Respect du voisinage

Dossier :

P26-27 Nouvelle secrétaire



<http://www.maslacq.fr>

PV en ligne dès le jour de l'affichage

VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal
PV de séances

Vie associative:

P38 - Programme des Fêtes

P40 - Agenda 2018



Le mot du Maire



EN ATTENTE

Georges TROUILHET
Maire de MASLACQ



Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr

✉ mairie.maslacq@wanadoo.fr





TRÉSOR PUBLIC

Conseil

Municipal

3

Compte de Gestion 2017 (séance 30/03/2018)

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Son résultat est identique à celui du Compte Administratif comme il se doit.

*Vote = Contre : Julien Escos (Car il avait voté contre le taux de la Taxe d'Habitation)
Pour : Le reste de l'Assemblée*

**Compte Administratif 2017** (séance 30/03/2018)

Il s'agit du résultat de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2017.

Il est présenté par chapitre

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		240 459,37		120 086,94		360 546,31
Opérations de l'exercice	491 296,45	591 368,32	27 027,94	79 934,26	518 324,39	671 302,58
TOTAUX	491 296,45	831 827,69	27 027,94	200 021,20	518 324,39	1 031 848,89
Résultats de clôture		340 531,24		172 993,26		
Restes à réaliser			265 362,80		265 362,80	
TOTAUX CUMULES					783 687,19	
RESULTATS DEFINITIFS			92 369,54			248 161,70

Le résultat du Compte Administratif est de 360 546,31€ sans les restes à réaliser mais de 248 161,70 € avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2017.

Pendant le vote, M. le Maire se retire et passe la Présidence à Christian COUTURIER 1^{er} Adjoint

*Vote = Contre : Julien Escos (Car il avait voté contre le taux de la Taxe d'Habitation)
Pour : Le reste de l'Assemblée*



Affectation du résultat 2017 (30/03/2018)

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du Compte Administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du Compte Administratif fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2.

L'affectation de résultat décidée par le Conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au Compte Administratif.

AFFECTATION = C = G + H	340 531.24 €
Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement	92 369.54 €
H. Report en fonctionnement R 002	248 161.70 €

Vote : Unanimité

Permet de couvrir le Reste à Réaliser des investissements figurant au Budget 2017

Alimente le fonctionnement du Budget 2018 dont une partie pourra selon les besoins être affectée aux investissements



Subvention CUMA (30/03/2018)

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2017 Le Conseil Municipal avait accepté de prendre en charge les travaux de modification de la rampe d'irrigation pour un montant de 2 195.84 € HT soit 2 635.01 € TTC, afin de pouvoir vendre les trois lots à l'impasse PINAN. Renseignements pris auprès de notre Trésorier, on nous demande d'effectuer ce versement sous forme de subvention.

En date du 08 février 2018, les services de la Trésorerie nous demandent de prendre une nouvelle délibération décidant l'octroi de cette subvention d'un montant de 2 635.01 € à la CUMA de Maslacq.

En vertu de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités. Il sera proposé au Conseil Municipal de voter la durée de cet amortissement lors de sa prochaine assemblée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser le Maire à signer cette délibération.

Vote : Unanimité





MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

Modification simplifiée du PLU (séance 30/03/2018)

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 12/12/2010 et a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvée par délibération du 19/02/2015.

M. le Maire présente le nouveau projet qui consiste à modifier quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) versées au dossier du PLU :

- Projet d'aménagement du lieu-dit « D9 en direction de Sarpourenx » (Zone 1AU)
- Projet d'aménagement du lieu-dit « Les Barthes Sud » (Zone 1AU)
- Projet d'aménagement du lieu-dit « Malherbe Nord » (Zone 1AU)
- Projet d'aménagement du lieu-dit « La Campagne Sud » (Zone 1AU)

Sans remettre en cause la cohérence de ces orientations avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) versé au PLU, il apparaît que pour les 3 premières OAP, les schémas de voirie doivent être revus car les chemins ruraux sont insuffisamment dimensionnés.

M. le Maire précise que les projets d'aménagement initialement prévus doivent évoluer sans remettre en cause l'esprit ni l'économie générale du PLU. Elles n'auront d'incidences ni à la hausse, ni à la baisse sur les possibilités de construire. Il convient de mettre à profit cette modification pour balayer de nouveau l'ensemble du règlement, de manière à corriger d'éventuelles incohérences sans remettre en cause le fond.

Il s'agira également d'intégrer dans ce règlement les dispositions issues de la loi « Macron », rendant possibles les annexes des habitations en zones N et A du PLU, dès lors qu'elles ne compromettent pas l'activité agricole ni la qualité paysagère du site. Ces modifications sont rendues possibles par la mise en place d'une procédure de modification simplifiée.

Le Conseil Municipal décide :

- ♦ **La mise à disposition du dossier en Mairie**, ainsi que sur le site internet de la commune pendant un mois ;
- ♦ **La mise à disposition d'un registre** permettant au public de formuler ses observations pendant la même durée.
- ♦ **D'une information au public** précisant les dates, le lieu et les heures auxquels il pourra consulter le dossier et formuler des observations, qui sera affichée et publiée dans la presse et sur le site internet de la commune, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.
- ♦ **À l'issue de la mise à disposition, d'un bilan devant le Conseil Municipal**, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée ;
- ♦ **De demander à la CCLO de mettre en œuvre son assistance juridique et technique** en matière de planification ;
- ♦ **De donner autorisation au Maire pour signer toute convention de service** concernant la modification du PLU ;
- ♦ **De charger M. le Maire de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération**, ainsi que les modalités telles que fixées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

*D'engager une procédure de modification simplifiée du PLU
De fixer les modalités de consultation et recueil de commentaires du public comme
ci-dessus*

Vote = Unanimité



Caution appartement école (30/03/2018)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le départ du locataire de l'appartement de l'école qui avait signé un bail le 27 mai 2016. Celui-ci nous a transmis un courrier en date du 13 février 2018 nous informant qu'il avait quitté le logement situé au 1 route d'Orthez depuis le 3 février 2018.

Lors de la remise des trousseaux de clés, Monsieur le Maire lui a demandé de bien vouloir faire l'état des lieux, ce qu'il a refusé. Monsieur le Maire s'est rendu à l'appartement et il s'avère que des dégradations ont été constatées. (Appartement non nettoyé, tapisserie arrachée, peinture commencée et non terminée, humidité, éléments de salle de bain et toilettes sales etc...).

M. le Maire demande au Conseil Municipal que la caution reste propriété de la commune.

Vote : Unanimité



Location appartement école (30/03/2018)

Dès que l'appartement situé au 1, route d'Orthez sera remis en état (nettoyage, peinture...), il pourra être loué.

Si quelqu'un est intéressé pour cette location, il conviendra de signer un nouveau bail.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de location

Vote : Unanimité



Renouvellement baux ruraux (30/03/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que deux baux à ferme sont à renouveler :

Nom du locataire	N° parcelle	Contenance
E.A.R.L du TUC	AE n° 205, 206, 207	1 ha 13 a 40 ca
E.A.R.L LASSALE	ZC n° 46	0 ha 50 a 00 ca

M. le Maire propose alors le renouvellement de ces deux baux pour une durée de 9 ans, et une révision du montant du fermage dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral n° 64-2017-09-14-01 en date du 14 septembre 2017.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler ces deux baux pour une durée de 9 ans
- D'autoriser le Maire à signer les baux

Vote : Unanimité





Gave et Baïse changement de statuts (séance 30/03/2018)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 18/01/2018 du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse approuvant la modification de ses statuts pour sa transformation en Syndicat Mixte au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'étendre sa compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Or, à cette date, le SIEA Gave et Baïse regroupe des communes appartenant à quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre : la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, la Communauté de Communes du Haut Béarn et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

En application de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se substitue, pour la compétence assainissement (collectif et non collectif), aux cinq communes membres des deux établissements : ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, LAROIEN et SAINT-FAUST. Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, désormais composé de trente neuf communes et d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, devient donc à compter du 1^{er} janvier 2018 un Syndicat Mixte au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc, afin de prendre en compte ces changements, de modifier les statuts du Syndicat. Le projet de nouveaux statuts ayant été approuvé par le SIEA Gave et Baïse, il doit désormais être approuvé par les membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Qu'il l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Prend acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se substitue au sein du Syndicat aux communes d'Aubertin, Arbus, Artiguelouve, Laroin et Saint-Faust pour la compétence assainissement (collectif et non collectif) et que le Syndicat Intercommunal devient Syndicat Mixte au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- ✓ *Adopte le projet de nouveaux statuts du syndicat.*
- ✓ *Demande à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques de bien vouloir prendre un arrêté portant modification des statuts du Syndicat.*
- ✓ *Charge M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président du SIEA Gave et Baïse.*

Vote = Unanimité



Qualité de l'eau de consommation humaine (séance 30/03/2018)

Il est donné lecture à l'Assemblée du rapport annuel 2017 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce rapport a été établi par la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine à partir des données collectées en 2017.

Le Conseil Municipal :

- ✓ *Est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2017.*
- ✓ *Charge M. le Maire de notifier la présente délibération au Président de Gave et Baïse.*

Vote : Unanimité



Comptabilité communale 2017

(Séance du 30/03/2018)



Il s'agit du résultat de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2017. Il est présenté par chapitre

Compte Administratif 2017

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		240 459,37		120 086,94		360 546,31
Opérations de l'exercice	491 296,45	591 368,32	27 027,94	79 934,26	518 324,39	671 302,58
TOTAUX	491 296,45	831 827,69	27 027,94	200 021,20	518 324,39	1 031 848,89
Résultats de clôture		340 531,24		172 993,26		
Restes à réaliser			265 362,80		783 687,19	
RÉSULTATS DÉFINITIFS			92 369,54			248 161,70

Le résultat du Compte Administratif est de 360 546,31 € sans les restes à réaliser et de 278 706,33 € avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2017.

*Vote : Contre = Julien Escos (parce qu'il avait voté contre le taux de la Taxe d'Habitation)
Pour = Le reste de l'Assemblée*

Compte de Gestion 2017

Il s'agit de la comptabilité tenue par le Receveur en parallèle de celle tenue par le Maire.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Son résultat est identique à celui du Compte Administratif comme il se doit.

*Vote : Contre = Julien Escos (parce qu'il avait voté contre le taux de la Taxe d'Habitation)
Pour = Le reste de l'Assemblée*

Affectation du résultat 2017

- Une partie doit être affectée en Investissement pour couvrir les restes à réaliser du Budget 2017 :
✓ 92 369,54 €
- La partie restante
✓ Les 248 161,70 € restant peuvent être affectés en fonctionnement ou en investissement

La Commission Budget Finances, Économie, propose d'affecter l'excédent de 2017 au BP 2018, de la façon suivante :

- ✓ Excédent d'investissement de 92 369,54 € au compte R001 en investissement.
- ✓ Excédent de fonctionnement de 248 161,70 € en fonctionnement ce qui permet une utilisation souple :
 - ◆ Pour couvrir certaines charges de fonctionnement
 - ◆ Pour faire face à des investissements sur décision du Conseil

Vote : Pour = Unanimité





Fiscalité directe locale

(séance 13/04/2018)

Évolution de nos bases

Les bases d'imposition des trois taxes directes locales nous ont été transmises par le Préfet, elles ont évolué

- Du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2017 .
- Du fait des changements physiques (Nouvelles constructions).

Globalement les revalorisations sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	0,87%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	2,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1,01 %



Vote des trois Taxes Directes locales

(séance 13/04/2018)

La Commission Budget Finances, Économie , propose de ne pas modifier le taux communal des trois Taxes directes locales. Le Conseil Municipal est donc appelé à voter les trois taux tels que ci-dessous :

	Bases 2018	Taux votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 072 000 €	13,67 % (Taux 2017 imposé par l'État alors que le vote initial du Conseil avait été de 13,32 % lors de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par la CCLO)	146 542 €
Taxe foncière (bâti)	809 000 €	Taux de 2017 12,39 %	100 235 €
Taxe foncière (non bâti)	38 600 €	29,06 % (Taux 2017 imposé par l'État alors que le vote initial du Conseil était de 38,59 % lors de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par la CCLO)	11 362 €
		Total	258 139 €

Une large discussion s'instaure au cours de laquelle deux arguments sont avancés :

- ✓ Une baisse de la Taxe d'Habitation éviterait de dissuader de jeunes couples de s'installer dans la commune
- ✓ Une augmentation légère et progressive éviterait une augmentation plus brutale si l'État continue à se désengager .

M. le Maire fait valoir le fait que l'État continue à réduire ses contributions (Nouvelle Baisse inattendue, de 13,70 % (7 000 €) de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2018) consécutivement aux baisses plus importantes déjà intervenues en 2016 et 2017 mais qu'il ne souhaite pas pour autant augmenter le taux des taxes communales

Vote : Contre = Julien Fscos qui aurait souhaité revenir à 13,32% pour la Taxe d'habitation
Pour = Le reste de l'Assemblée



Subventions aux associations 2018 (séance 13/04/2018)

Associations de MASLACQ	Montant				 Vote
	2015	2016	2017	2018	
Comité des Fêtes	1 500	1 625	1 625	1 625	Julien concerné ne prend pas part au vote Unanimité
Copains du Bord	500	250	250	250	Julien concerné ne prend pas part au vote Unanimité
École de musique	1 500	1 500	1 500	1 500	Sous réserve d'une demande formalisée Unanimité
Esprit jardin					Pas de demande
Étoile Sportive	1 725	1 600	1 600	1 600	Unanimité
Gym entretien					Pas de demande
K'dance					Pas de demande
La vie au village					Pas de demande
L'Amassade	275	275	275	275	Unanimité
Lous de Bacchus		400			Pas de demande
MicroClub					Pas de demande
OCCE (Caisse des écoles)	229	229	229	229	Unanimité
Pè de Gat					Pas de demande
Pelotari					Pas de demande
Pétanque	0	500	500	250	Unanimité
Randonneurs					Pas de demande
Sté de chasse	0	250	250	250	Unanimité
Sté d'éducation populaire					Pas de demande
Tennis					Pas de demande
TOTAL	6329	6329	6579	6229	

Associations Extérieures	Montant				 Vote
	2015	2016	2017	2018	
A.P.A.H.M.	100	100	100	100	Unanimité
Alliance Vie	60	60	60	60	Unanimité
APP Baïse	107	107	107	107	Unanimité
Comice Agricole	60	60	60	60	Unanimité
Croix Rouge	107	107	107	107	Unanimité
FNACA	60	60	60	60	Unanimité
Prévention Routière	31	31	31	31	Unanimité
Mémoire Canton Lagor	152	152	152	152	Unanimité
Pau Béarn Handisport	46	46	46	46	Unanimité
S.O.S. Amitié Pau	31	31	31	31	Unanimité
Secours Catholique	92	92	92	92	Unanimité
Secours Populaire	92	92	92	92	Unanimité
Soins infirmiers à domicile	170	170	170	170	Unanimité
TOTAL	1108	1108	1108	1 108	





Subventions 2018 liées aux écoles (Séance du 14/04/2018)

Il est proposé une augmentation des forfaits par élève de 1,00 % correspondant au taux d'inflation en 2017.



association de l'École Jeanne d'Arc (Pour info)

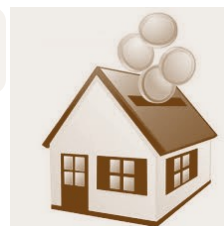
Le Conseil Municipal est informé que conformément à la convention qui lie l'école à la commune, une somme a été inscrite pour son fonctionnement à l'Article 6558, "Autres dépenses obligatoires" au BP 2018

22 élèves en relèvent soit $22 \times 241,60 \text{ €} = 5\,315,20 \text{ €}$

Subventions aux écoles

Le forfait passe de 70,74 € à 71,45 €

Caisse des Écoles : 4 858,80 € (68 élèves relèvent de la subvention)
O.G.E.C. (École Jeanne d'Arc) : 357,25 € (5 élèves dans la classe enfantine)



Vote : Pour-Unanimité



Sortie scolaire classe maternelle (Séance du 31/03/2017)

- ♦ 20 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.
- ♦ Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17,48 € par élève

Vote : Pour-Unanimité

- ♦ Soit une subvention à la Caisse des Écoles de : 349,60 €

Subvention pédagogique

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école publique en a bénéficié en 2017.

- L'école privée sort donc en 2018.

Il faut prévoir la somme correspondante sur cet exercice.

Vote : Pour-Unanimité



Subvention Bibliothèque Municipale

La Commission des Budget, Finances, Économie propose d'attribuer :

- 1 000,00 € pour l'achat de livres
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures.
- Elle pense également qu'un crédit de 500,00 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal. Ce crédit comprendrait toutes les manifestations qu'il s'agisse de vernissages, d'animations internes...
- Aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté, ni transféré à une autre utilisation.

Vote : Pour-Unanimité

Subventions diverses

Il s'agit d'une somme provisionnée pour faire face à des demandes inattendues en cours d'exercice.



Il est proposé d'en arrêter le montant à 1 200,00 €, étant rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sans qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Vote : Pour-Unanimité



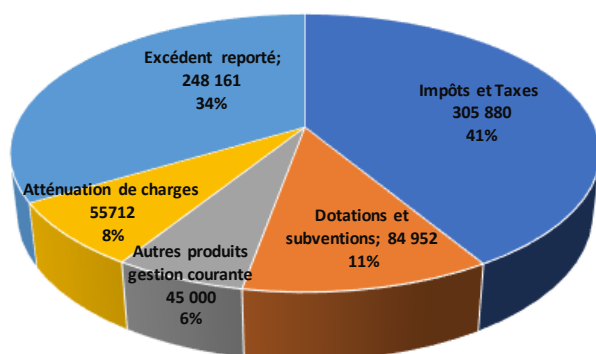
Synthèse du Budget 2018 (séance 13/04/2018)

Section Fonctionnement

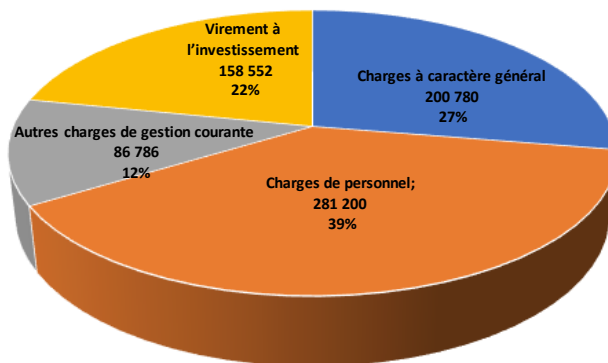
RECETTES		
Chap. 70	Vente de produits	16 400
Chap. 73	Impôts et Taxes	305 880
Chap. 74	Dotations et subventions	84 952
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	45 000
Chap. 76	Produits financiers	10
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 750
Chap. 013	Atténuation de charges	55 712
R 002	Excédent reporté	248 161
TOTAL		757 865

DÉPENSES		
Chap. 011	Charges à caractère général	200 780
Chap. 012	Charges de personnel	281 200
Chap. 014	Atténuation de produit	7 000
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	86 786
Chap. 66	Charges financières	3 000
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 712
Chap. 68	Amortissements	2 200
Chap. 022	Dépenses imprévues	5 000
Chap. 023	Virement à l'investissement	158 552
Chap. 042	Opérations d'ordre	2 635
TOTAL		757 865

Principales recettes de fonctionnement



Principales charges de fonctionnement



Section Investissements

RECETTES		
Chap. 10	Dotations, fonds divers réserves	11 929
Chap. 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	92 369
Chap. 021	Virement de la section fonctionnement	158 552
Chap 041	Opérations d'ordre entre sections	2 635
R 001	Solde d'exécution positif reporté	172 993
TOTAL		438 479

DÉPENSES		
Chap 020	Dépenses imprévues	5 000
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	2 635
Chap. 016	Emprunts	57 853
Chap. 23	Immobilisations en cours	8 887
Total opérations d'équipement		372 990
TOTAL dépenses d'investissement		438 479

Vote : Contre = Julien Fscos et Stephan Bonnafoux qui sont contre l'acquisition du terrain jouxtant l'école (20 000 €) et la mise en place d'une toiture sur le poids public (6 000 €)
 Pour = le reste de l'Assemblée



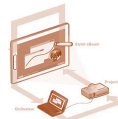
**Budget 2018 : Section Investissements par programme (14/04/2018)**

Programme 15 : Matériel et travaux école		Nature imputation prévue 2018	BP 17	RAR	BP 18
2313	Constructions	Peinture volets	Néant	Néant	3 050 €
2283	Matériel de bureau et informatique	Changement Tableau Informatisé	Néant	Néant	3 900 €
				Total	6 950 €

A l'école, deux investissements sont prévus en 2018

La peinture des volets

Le changement du tableau numérique du Directeur qui est d'un modèle ancien



Programme 18 : Chemin ruraux		Nature imputation prévue 2018	BP 17	RAR	BP 18
2315	Installations, matériel et outillage techniques	Empierrement - Rebouchage trous	14 000 €	14 000 €	Néant
Programme créé pour faire face au désengagement de la CCLLO des chemins ruraux				Total	14 000 €

Programme 20 : Rénovation Mairie		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2313	Constructions	Peinture volets pour 2 728 €	16 620 €	16 620 €	Néant
				Total	16 620 €

Programme établi pour la réfection du carrelage qui s'est finalement faite gratuitement.

Il est envisagé en 2018 de repeindre les volets

Programme 22 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2315	Mise en valeur du stade	Fermeture ouvertures tour	2 000 €	2 000 €	Néant
Mise en sécurité de la tour en fermant les ouvertures du bas				Total	2 000 €



Programme 23 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2115	Achat terrain	Terrain jouxtant l'école	15 000	15 000	5 000
Pour agrandir la cour, améliorer la sécurité et éviter des nuisances				Total	20 000



Programme 24 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2315	Extension réseau d'eau	Matériel et outillage technique	5 000 €	5 000 €	Néant
Dépenses liées à de nouvelles constructions				Total	5 000 €

Programme 28 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2188	Salle socio	Changement lave vaisselle	Néant	Néant	2 500
Une urgence, l'actuel ayant rendu l'âme				Total	2 500



Programme 30 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2313	Bâtiments divers accessibilité	Constructions	205 000	205 000	72 420
Première tranche du programme d'accès aux handicapés centré sur Ménat, l'épicerie, l'église				Total	277 420

Programme 34 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2313	Équipements divers	Conversion poids public avec	2 050 €	2 050 €	4 950 €
Valorisation de l'entrée du village				Total	7 000 €



Programme 40 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
2182	Changement tondeuse autoportée	Devis 14 176 € (reprise de l'ancienne comprise)			15 000 €
La tondeuse actuelle donne des signes d'usure, il serait nécessaire de changer le bac (5 000 €). Le choix de repartir sur un matériel neuf avec 7 000, € de reprise paraît plus judicieux, ce matériel étant très sollicité				Total	15 000 €



Programme 41 :		Nature	BP 17	RAR	BP 18
202	PLU simplifié	Frais annexes PLU	Néant	Néant	4 950 €
Nous ne prévoyons de dépenses que pour la publicité et une éventuelle enquête environnementale				Total	4 950 €



Contrat de travail « Parcours emploi compétence ».

(14/04/2018)



Le contrat CAE se termine le 1^{er} mai 2018. Nous avons la possibilité, de renouveler la convention 12 mois (20h/semaine). Elle s'intitule maintenant « Parcours Emploi Compétence » avec une prise en charge par pôle emploi est de 52%.

Cela permettrait de continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Cet agent effectue plusieurs tâches telles que les activités périscolaires, l'entretien des vestiaires, la salle socio culturelle, l'agence postale, le remplacement des agents à l'école en cas de besoin pour la cantine, la surveillance et la garderie, le remplacement des agents d'entretien.

Si ce contrat n'était pas renouvelé, il faudrait recruter une personne pour les activités périscolaires jusqu'à la fin de l'année, ainsi que pour l'entretien de certains bâtiments communaux (vestiaires, salle socioculturelle, agence postale....)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ♦ De se prononcer pour un éventuel renouvellement.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat avec le salarié
- ♦ De prévoir les crédits nécessaires au Budget 2018.

Vote : Unanimité

Questions orales des conseillers



Julien ESCOS

Lac de la Plaine

Les copains du bord se plaignent que lors des travaux effectués sur le chemin de la plaine, l'enrochement du parking du lac (de la largeur d'une voiture) a été poussé dans un champ et le parking n'a pas été refait

Association Communale de Chasse Agréée

Local de chasse L'accès au local des chasseurs est dégradé et un adhérent de la société de chasse a procédé à son nivellement avec son engin personnel.

Les orchidées de Muret



Orchis morrio



Orchis morrio





Comité des Fêtes



© JC Vignasse

Lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, Julien Escos, Président sortant a remercié les personnes présentes.

Le Bureau a été renouvelé, la date des Fêtes a été fixée et le programme établi
(voir pages 38-39)

Le nouveau Bureau a la composition suivante :

- Marina LONGERON, Présidente
- Mélanie et Marianne FRECHOU, Secrétaires;
- Dominique Courault, TRESORIER.
- Julien ESCOS, Christina GOMEZ, Nicolas HADJE, membres.

Date des Fêtes

Les Fêtes se dérouleront les 22, 23, 24 juin 2018



© Google Street

Cérémonie du 8 mai



Berlin, le 8 mai 1945. C'est dans une villa dans la banlieue de Berlin que se retrouvent les représentants des protagonistes de cette Seconde Guerre mondiale pour une cérémonie solennelle et courte. Les représentants du haut commandement de l'Allemagne signent l'acte de capitulation aux alentours de 23 heures, instant qui est considéré comme le point final du second conflit mondial commencé presque six ans avant.

Georges TROUILHET, Maire de Maslacq, pour célébrer le 73^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale a invité les Maslacquaises et Maslacquais à un dépôt de gerbes au monument aux morts auquel vingt cinq personnes étaient présentes

Après le dépôt de gerbe, la minute de silence et la Marseillaise, un vin d'honneur a été offert par la municipalité salle Ménat.



Ophrys

Cette année, le jardin de Muret se pare d'une multitude de belles orchidées.

Marie Elise serrano qui les apprécie en a trouvé trois variétés différentes :

- Les orchis morio très répandues,
- Des serapias pas très connues
- Et les ophrys, les plus rares

qu'elle a partagées avec nous sur le site Internet de la commune.

Savourons la beauté de ces plantes sans y toucher car elles sont protégées.



Serapias



BIBLIOTHÈQUES

Pôle Lecture - Communauté de Communes de Lacq-Orthez

« Le livre dans tous ses états » (10-02-2018)

La Bibliothèque Municipale en collaboration avec le pôle lecture de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a proposé un spectacle gratuit pour les petits à partir de 2 ans.

Petits bijoux de poésie faits de couleurs, de superpositions, de découpes, de pliages. Deux comédiens et un musicien entrent dans ces livres. Ils jouent avec les sons, les formes, les images. Ils se cherchent, s'étonnent, se disputent s'invectivent, deviennent complices. Des situations burlesques et tendres qui font découvrir formes et textures au spectateur et entraînent chacun dans un nouvel espace sensible, un doux moment de poésie dans un nouvel espace sensible, un doux moment de poésie dans un univers rempli d'humour.

L'invitation à participer à un beau voyage visuel, sonore où le livre devient théâtre, où l'imaginaire particulier rejoint l'imaginaire collectif et où chacun vogue à sa guise.



© Marlène Constantin



M.C.L.V.

change de locaux
(02-2018)

Comme prévu, l'association Mémoire du canton de Lagor et des Vallées a quitté ses locaux pour s'installer dans l'ancien presbytère mis à sa disposition par la Municipalité

Le défi était de taille : déménager des meubles et des centaines de kilos de documents et d'archives formant la mémoire de nos villages depuis un 2^{ème} étage difficilement accessible au moyen d'un escalier en colimaçon.

Répondant à l'appel du bureau de Mémoire du Canton de Lagor et des Vallées, une trentaine d'adhérents l'ont relevé avec brio et ingéniosité. Tracteur avec nacelle accédant à une fenêtre à l'étage, chaîne humaine, visite de l'escalier dans tous les sens, pause-café et joyeuse ambiance leur ont permis de venir à bout du déménagement en une matinée. Un repas copieux et convivial préparé par Annie CAMBET a été servi dans le nouveau local, l'ancien presbytère mis à disposition par la municipalité de Loubieng au 190 chemin de l'église.

Les cochonnailles de tous de Bacchus (02-2018)

La BACCHUSIENNE

Après la réussite de la Bacchusienne, les membres de l'association ont remercié ceux qui tout au long de l'année permettent le succès de leurs manifestations.

Pour cela, ils ont organisé un pèle-porc au mois de janvier et réuni en mars leurs amis salle socioculturelle pour leur faire goûter le produit de leur travail. Une soixantaine de convives se sont régalés dans une excellente ambiance.



© JC Vignasse





Beignets de l'Amassade (13-02)



© JC Vignasse

A Maslacq, il est des traditions qui perdurent,.
Le Président René DASSAIN a convié les adhérents de l' Amassade
mardi 13 février,
salle socioculturelle à la dégustation de beignets et de merveilles

Une quarantaine de convives ont apprécié ce délicieux goûter.. Il y a presque autant de types de beignets que de semaines dans l'année (à l'origine, le beignet est une simple pâte que l'on fait cuire dans de la friture). Sur cette base, chaque région a imaginé sa propre variante gourmande mais pour l'Amassade aucune ne vaut celle de Claudine QUENOT, sa cuisinière attitrée

Ouverture de la pêche (01&10 - 03)



Une quarantaine de titulaires de la carte de des «Copains du bord», ont participé à l'ouverture de la pêche sur le lac de la plaine . Les responsables avaient sécurisé les lieux avec la pose d'une rambarde autour du lac et chouchouté les pêcheurs avec un important lâcher de truites arc-en-ciel en provenance de la pisciculture PEILLEN à Licq-Atherey, effectué la veille.

De nombreuses prises ont eu lieu en début de matinée. Parmi les pêcheurs, l'une des premières prises a été effectuée par Valentin Cuesta, bien conseillé par Papy Henri (Cf photo du haut).

Pepone de son côté a fait une belle prise le week-end suivant dans le Gave avec cette carpe de 8 Kg et 80 cm!

La saison de pêche était bel et bien lancée !



« Repas du chevreuil » (14-03)

René DASSAIN, Président du club des aînés "l'Amassade" a convié ses adhérents mercredi 14 mars à la salle socioculturelle, au traditionnel repas du chevreuil aimablement offert par l'Association Communale de Chasse Agrée "La Maslacquaise".

Plus de quarante convives des communes de Maslacq, Castetner, Sarpourenx et Labastide Cézéracq, ont participé à cet excellent repas.

Le potage, le civet et le dessert ont été préparés par Claudine QUENOT et son équipe.



Les grillades et les frites spécialités des chasseurs, ont été réalisées par Didier et André, le service étant assuré par Georges et André. L'apéritif a été offert par Jacky. Une journée conviviale sous le signe de la gastronomie.



Repas annuel chasseurs/propriétaires (18-03)

Une cinquantaine de personnes, propriétaires terriens et bénévoles œuvrant au sein de l'Association Communale de Chasse Agrée « La Maslacquaise », étaient conviées le 18 mars, salle socioculturelle au traditionnel repas annuel.

Avant de passer à table, le Bureau de l'association a remercié les propriétaires, grâce à qui ils peuvent exercer leur sport favori, la chasse, sur le territoire communal.

Pour la huitième année consécutive, ce repas convivial et gastronomique, permet aux chasseurs de dialoguer avec les propriétaires. Il faut souligner l'excellente entente qui règne entre les propriétaires et les chasseurs

Pour ce bon repas mention particulière à Laurent et son équipe !!!

95 ans de bons et loyaux services

Le beau platane qui ornait le carrefour en face de l'église, a dû être abattu car des signes de vieillissement le rendaient dangereux, à cet endroit qui était un lieu de rendez-vous et de passage

Planté en 1923 par Auguste CAMET LASSALE, papa d'Émile, devant chez lui cet arbre a servi autrefois à son voisin Jules HAUTOIS, marchand de bestiaux pour attacher le bétail. Un puits occupait aussi cette place pour répondre aux besoins des riverains pour leur consommation familiale

La Communauté de Communes l'a remplacé par un nouveau platane pour que subsiste une présence végétale dans ce lieu fréquenté.

Ce jeune arbre devra être façonné au fil des années pour couvrir de manière harmonieuse la petite place sur laquelle il a été planté.



© A. de Lapparent





Affluence record à la kermesse (04-2018)



Selon la tradition, la kermesse Inter paroissiale Saint Jean Baptiste des Rivières du relais de Maslacq, s'est déroulée dimanche 8 avril salle socioculturelle. Cette kermesse qui concerne les communes de Sarpourenx, Castetner, Biron et Maslacq et des villages voisins tels que Castétis a été un grand succès pour le comité organisateur, avec plus de 160 convives.



Selon la tradition, la kermesse Inter paroissiale Saint Jean Baptiste des Rivières du relais de Maslacq, s'est déroulée dimanche 8 avril salle socioculturelle. Cette kermesse qui concerne les communes de Sarpourenx, Castetner, Biron et Maslacq et des villages voisins tels que Castétis a été un grand succès pour le comité organisateur, avec plus de 160 convives.

Le programme de cette journée festive a été le suivant :

- ♦ Vente de gâteaux dès 9h00 au porte à porte à Maslacq et dans les communes voisines.
- ♦ Célébration de la messe solennelle à 10h30 en l'église Saint Jean Baptiste de Maslacq avec la participation de nombreux paroissiens.
- ♦ Après l'office, direction la salle communale,
 - ✓ Avec un apéritif convivial
 - ✓ Suivi du repas champêtre à 13h00, où les convives ont pu apprécier la qualité du repas préparé par l'équipe de bénévoles de la paroisse encadrée par Claudine Quenot, la cuisinière attitrée.
- ✓ Durant le repas, diverses bourriches étaient proposées (jambon, poupée). Après tirage au sort des billets,
 - ♦ Le jambon a été gagné par Jacques Malherbe
 - ♦ La poupée n'a pas encore été gagnée, la gagnante, une Marie n'ayant pas été identifiée

Une excellente journée de fête et d'amitié autour de bons plats



« Carnaval des écoles (11-03) »

L'association des parents d'élèves de l'école publique a organisé, cette année un carnaval destinés aux enfants des écoles . Merci aux dynamiques organisateurs et en particulier Benoît Lau Bégué.

Le carnaval des écoles s'est déroulé sous un beau le soleil dans un climat chaleureux.. Les minions se sont hissés sur le camion de la commune pour investir les rues du village suivis d'une foule d'enfants bariolés. Une mention particulière pour le pousse-pousse venu tout droit du japon !



Vide grenier des parents d'élèves de l'école publique : Un succès (29-04)



© Jean Claude Vignasse

Le vide grenier organisé dimanche 29 avril 2018 par les parents d'élèves de l'école publique à l'initiative de son Président Benoît Lau-Bégué a eu un tel succès que, la salle socioculturelle , s'est avérée trop petite pour accueillir plus de 35 stands.

L'équipe qui a mené le projet à bien peut être satisfaite, pour de nombreuses raisons :

- ♦ Le nombre d'exposants,
- ♦ La diversité des exposants (objets variés, de la cane à pêche, aux livres, en passant par les jeux, les bibelots...)
- ♦ L'affluence des visiteurs
- ♦ La proportion de maslacquais parmi les participants
- ♦ Le fonctionnement de la buvette (boissons et sandwiches)
- ♦ L'atmosphère conviviale





Les cheminées de Lacq sont tombées (31-03)

Le bassin de Lacq a perdu deux de ses plus grands symboles le 31 mars : Les deux plus grandes cheminées de la plateforme industrielle ont été détruites.

Situées à la sortie des unités de production de soufre et de dépollution, leur hauteur (100 m) leur permettaient de bénéficier d'un important tirage d'air et générant «une meilleure dispersion des émissions». Elles n'étaient plus nécessaires et risquaient de se dégrader, c'est la raison pour laquelle il a été décidé de les abattre.



© Retia/ Total

Peinture sur soie Lendresse (28-04)

Après dix années à la tête de l'atelier de peinture sur soie du foyer de Mont, Jeanine GHIO a passé le flambeau à Viviane DEBAIL (Maslacquaise) qui tient à garder l'esprit d'équipe et le dynamisme que Jeanine a su instaurer pendant toutes ces années.



Les 28 et 29 avril 2018, la "Peinture sur Soie" a ouvert ses portes au public.

Viviane DEBAIL et ses amies se sont relayées tout au long de ces 2 jours pour accueillir les visiteurs et leur présenter leurs œuvres.

Malgré une fréquentation en demi-teinte, Viviane, pour sa première exposition, peut être fière du résultat global car le public a paru séduit par la diversité des créations et les méthodes utilisées.

L'équipe, avec son esprit créatif toujours en éveil, réfléchit à des nouveaux procédés qui seront testés rapidement de façon à proposer dorénavant un panel de créations plus large.

Pour la prochaine Exposition, la "Peinture sur Soie" proposera un concept inédit.

Cette activité est ouverte à tous.

*Pour rejoindre cette association, ou tout simplement par curiosité,
rendez-vous dans leur atelier tous les mardi après-midi de 14h 00 à 17h30
au 1^{er} étage de la Mairie de Lendresse.*

Fête de l'école Jeanne d'Arc (17-06)





AG de l'Association de Chasse Agréée « La maslacquaise » (25-05)

Emplacement photo

Le Trésorier JC. VIGNASSE a fait état de comptes équilibrés

Une trentaine de chasseurs et quelques propriétaires terriens ont assisté à L'Assemblée Générale de la « Maslacquaise » le 25 mai dans le local de la chasse au stade

Le Président, Georges BARRUÉ a :

- Remercié la municipalité pour la subvention octroyée et le prêt du local et la mise à disposition de salles pour les manifestations organisées par l'association
- Présenté le rapport d'activité 2017
 - ✓ Repas de novembre
 - ✓ Plan de chasse
 - ✓ Comptage de gibier

Les projets 2018 ont ensuite été évoqués :

- ✓ Lâchers de faisans : 120 en x fois
- ✓ de chasse : Mercredi samedi dimanche et jours fériés
- ✓ Ouverture de la chasse le 9 septembre 2018 à 8h00
- ✓ Repas annuel : Salle socioculturelle xx-11 salle socioculturelle
- ✓ Permanences cartes de chasse :
 - ◇ De 17 à 19h le xx Août
 - ◇ De 17 à 19h le xx Août
 - ◇ De 17 à 19h le xx Septembre
- ✓ Prix des cartes : xxxx
- ✓ Élections : xxxx

Un vin d'honneur a clôturé la réunion

EN ATTENTE



Vide grenier de printemps « Esprit Jardin » (03-06)

Bref compte rendu

EN ATTENTE

Emplacement photo

Emplacement photo





« Finale du tournoi de pelote » (07-06)

Emplacement photo

Le douzième tournoi Trinquet gomme pleine qui a vu xxx équipes disputer les phases éliminatoires s'est terminé à Maslacq le samedi 9 juin 2018 par des finales d'un très bon niveau

EN ATTENTE

Finales internes XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales féminines XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales de série 4 XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales de série 3 XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales de série 2 XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales de 1° série XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de
Finales hors série XX XX	Battent	XX XX	Sur le score de

Le Pelotari Club de Maslacq, par la voix de son Président Jean Bernard HAUTOIS et de son équipe rend hommage aux participants pour la qualité de leur engagement

Il remercie aussi les bénévoles grâce auxquels ce tournoi a

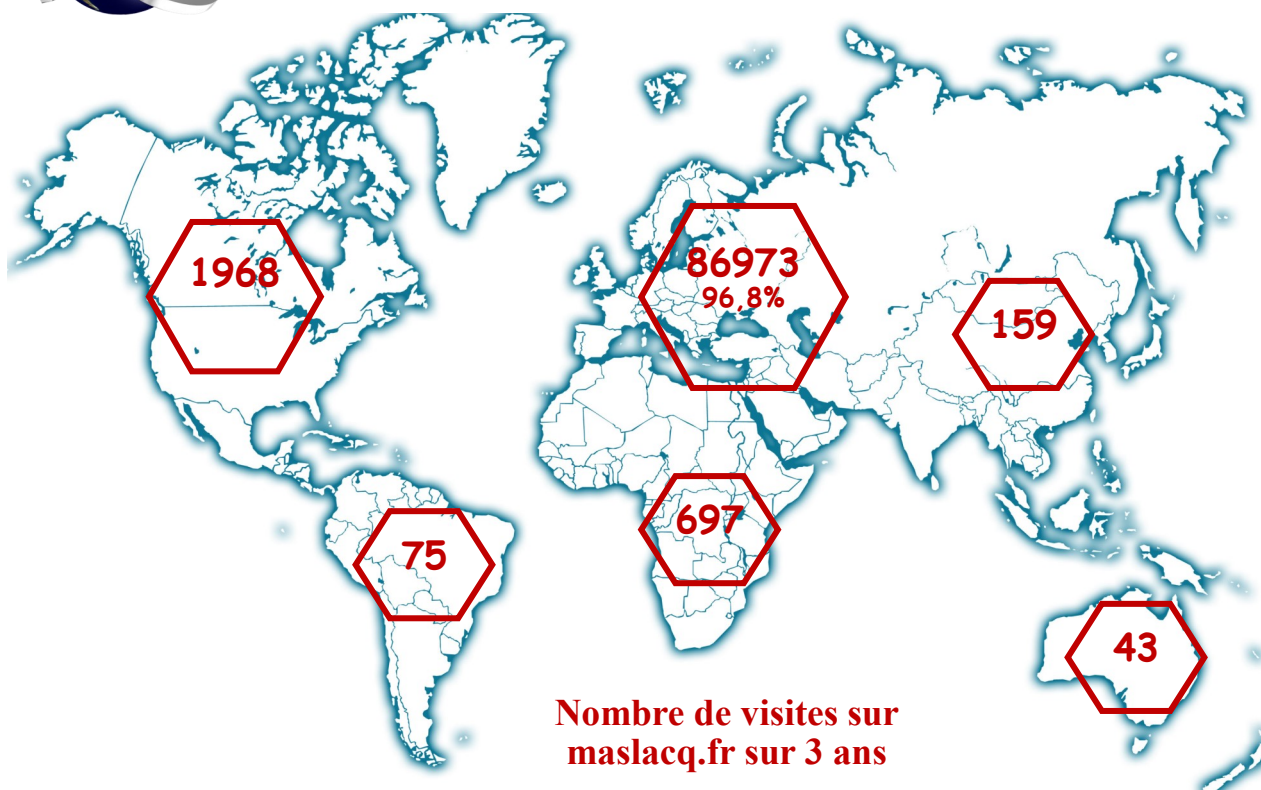


Emplacement photo



Site Internet maslacq.fr :

Nombre de vues par continent depuis 2015



Maslacq.fr : Nombre de vues par thèmes d'entrée principaux en un an

Thème	Nb vues	Durée minute
Index	5450	1'37
Actualités	782	3'58
Déchetterie	475	0'38
Cantine	317	1'15
Contact	263	1'33
Agence postale	262	0'48
Hébergement restauration	208	2'27
Salles municipales	186	1'10
PLU	167	2'21
Vie pratique	166	0'48
Carte Nationale d'Identité	155	0'31
Commerces	154	1'28
Associations	151	0'57
PV séances	125	0'26
Vie municipale	124	0'39
Salle socio	113	1'21
Tri sélectif	92	1'11
Maisons vente	81	1'45
École privée	79	1'50
Naissances	69	0'34

Thème	Nb Vues	Durée minute
La commune	66	1'30
École des Roches et pédagogie	64	0'59
Maslacq info	60	1'42
Entreprises	58	0'33
Voie du Puy	56	0'33
École publique	47	0'23
Activité périscolaire	36	1'17
Fils de Bao Dai	36	0'16
Presse locale	34	0'35
Le château	34	0'45
Secrétariat	28	3'21
Stade	26	0'05
Charte de création du bourg	24	2'05
Cercle bleu	21	0'37
Secondaire public	20	1'23
Généalogie	18	0'35
Permis de conduire	13	0'12





La réunion de **sensibilisation des seniors** à la prévention routière a eu un bon écho.

Le CCAS de Maslacq a organisé une intervention de la prévention routière destinée aux seniors mais ouverte à tous.

L'animateur (M. Haurie Lajayre), a d'abord présenté la prévention routière, association créée en 1949 pour "étudier et mettre en œuvre toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière".

Il a détaillé ses activités

- ♦ L'éducation routière, notamment dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée
- ♦ L'information et la sensibilisation, par des campagnes
- ♦ La formation des conducteurs, par les stages de sensibilisation pour les infractionnistes, les actions en entreprises et les séances pour les seniors.



L'assistance
© A. de Lapparent

Il a ensuite projeté un diaporama portant sur plusieurs thèmes.

- Les causes d'accidents avec six exemples mis en situations et expliqués
 - ◊ L'accident était présenté dans une animation, tel que vécu par la personne en cause
 - ◊ Le public était interrogé sur les causes qu'il y voyait
 - ◊ L'accident était ensuite montré vu d'en haut pour une meilleure appréciation
 - ◊ Un psychologue détaillait enfin les causes multiples qui avaient concourues à l'accident
- La manière d'aborder les ronds points (différente suivant que l'on connaît ou non les lieux)
- Les nouveaux panneaux routiers (peu nombreux)
- Les infractions les plus dangereuses (Consommation d'alcool, utilisation du téléphone...)

Les vingt sept personnes présentes ne se sont pas ennuyées, la présentation étant vivante avec beaucoup d'échanges et l'animateur maniant l'humour de façon parfois inattendue.



Jacqueline MINJOU introduit la séance
© A. de Lapparent



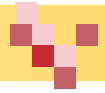
Une animation
© A. de Lapparent



Photo

EN ATTENTE





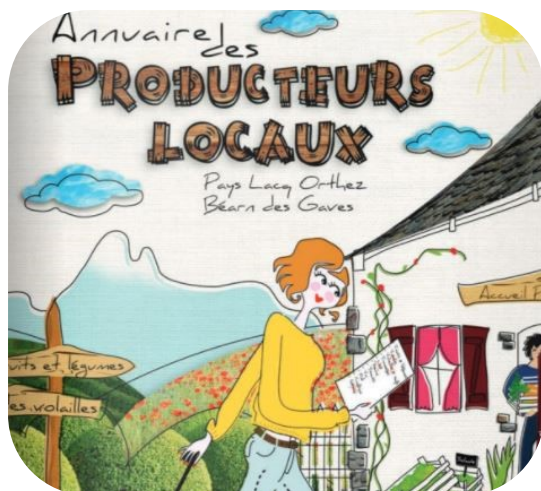
Photos équipe

Photos équipe

Photos équipe



Annuaire des producteurs locaux



Vous êtes de plus en plus nombreux à désirer privilégier les circuits courts, un annuaire des producteurs du pays de Lacq Orthez et du Béarn des Gaves qui procèdent à la vente directe, est décliné sur 2 supports :

Une version numérique



VIVRE ENSEMBLE

Entreprises

Agriculture

et Épicerie produits du terroir

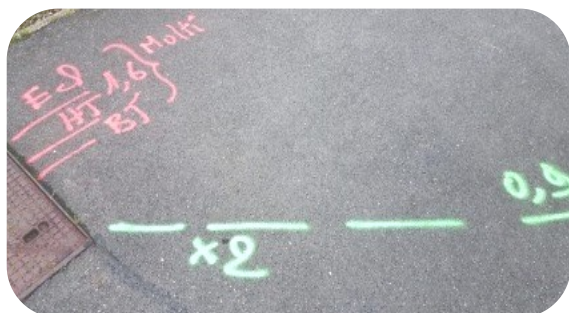
<http://www.maslacq.fr>

Une version papier accessible dans les Mairies, les Offices de tourisme (Cœur de Béarn et Béarn des Gaves), Les Communautés de Communes du territoire du Pays : (Mourenx, Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre).

Vous y trouverez des producteurs de :

- **VOLAILLE** (Canards gras, poulets, pintades, canettes, chapons; foie gras, rillettes, terrines; poules pondeuses, canards et pintades démarrés...)
- **VIANDE** (Blonde d'Aquitaine, Limousine, Veaux, Moutonnets, Agneaux de lait; Porc fermier, Plats préparés...)
- **FRUITS ET LEGUMES** (Fraises, Framboises, Groseilles, Cassis, Gojis, Pommes, Pêches, Poires, Kiwi, Kiwaï, Abricots, Nectarines, Nashis, Prunes, Raisin de table; Champignons, Lentilles, Tomates, Aubergines, Concombres, Courgettes, Épinards, Endives, Poireaux, Topinambours, Mâche, Melons, Potimarrons, Citrouilles, Pommes de terre, Ail, Oignons, Échalottes...)
- **PRODUITS LAITIERS** (Lait, Yaourts, Yaourts de brebis, Greuil, Fromage blanc, Faisselle, Crèmes glacées, Fromages de vache, Fromages de brebis, Fromages mixtes...)
- **VINS** (Jurançon sec, Jurançon doux, Vendanges tardives, Vins pétillants, Rouges et Rosés de Béarn, Vins de pays, Apéritifs...)
- **MIELS - PRODUITS DIVERS** (Miel, Gelée royale, Pollen, Propolis, Pain d'épices, Spiruline, Farines)

LES MARCHES : Marchés de plein vent et marchés de producteurs



Marquage au sol (03-2018)

Vous avez été nombreux à vous intéresser aux mystérieux messages de couleur qui sont apparus sur la chaussée.

- ✓ Va-t-on se remettre à défoncer la chaussée ?
- ✓ S'agit-il du marquage d'une secte ou de cambrioleurs ?
- ✓ Est-ce le tracé d'un rallye ?

En fait il s'agissait du travail de marquage d'une équipe d'ERDF procédant au repérage de ses réseaux.

L'État a créé une base de données exhaustive sur les réseaux, facile d'accès qui permet aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de dessiner l'emprise des futurs chantiers

Il fait d'autre part obligation aux exploitants de réseaux de déclarer les zones d'implantation des réseaux existants.

L'ensemble des réseaux souterrains y compris les branchements doivent être classifiés et Géo-référencés en 2019 pour les zones urbaines, pour les réseaux ruraux l'échéance est fixée à 2026.

C'est dans le cadre de cette obligation qu'ERDF a marqué au sol une partie de ses réseaux à l'intérieur du village





Recensement et journée citoyenneté

Une obligation légale pour s'inscrire :

- ♦ Aux épreuves du Baccalauréat
- ♦ A l'examen du permis de conduire
- ♦ Aux concours de la fonction publique

A partir de 16 ans, il est en effet obligatoire

- ✓ De se faire recenser auprès de la Mairie de ton domicile.
- ✓ De réaliser obligatoirement une Journée « Défense Citoyenneté » (JDC)

Après le recensement auprès de la Mairie, tu recevras une *convocation* pour participer à la JDC.

Cette journée doit te permettre de *t'informer sur tes droits et tes devoirs* en tant que citoyen et mieux comprendre les institutions de ton pays. Et surtout, il te sera délivré **Un Certificat Individuel de Participation (CIP)**, qui doit être présenté pour pouvoir s'inscrire aux épreuves de baccalauréats, de permis de conduire et aux concours de la fonction publique.

POUR PLUS D'INFOS, CONTACTER, :

- ✓ Le Centre du Service National de Pau
- ✓ Un conseiller Mission Locale pour vous accompagner dans la démarche (téléphoner ou remplir le formulaire en ligne).
- ✓ Consultez le site de la Journée Défense et Citoyenneté

Tél : 05 59 40 46 71 - Mail : csn-pau.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Tél : 05 59 71 54 87



<http://www.lesmissionslocalesdubearn.com>

<http://www.defense.gouv.fr/jdc>

Modification du Plan Local d'Urbanisme

- ♦ La modification du PLU intervenue en février 2017 n'avait pas été répercutée sur le site, internet communal, nous avons procédé à cette mise à jour. Au mois de mars



Il s'agit de :

- ♦ La mise en conformité du PLU avec la loi NOTRE, en particulier la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols. La création d'une zone Uac permettant les activités touristiques de type camping.
- ♦ L'autorisation de pentes différentes de toiture si elles contribuent au développement des énergies renouvelables.



<http://www.maslacyq.fr>

VIE PRATIQUE
Urbanisme
PLU





Interventions sur la voie publique



Le règlement de voirie de la CCLO rappelle les principes législatifs et jurisprudentiels de gestion du domaine public et normalise les règles techniques à respecter par chacun lors de toute intervention.

Il a un double objectif :

- **Rappeler les principales règles de droit** applicables au titre de l'utilisation des voies par référence aux textes en vigueur,
- **Fixer des règles d'utilisation particulière définies par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez** en tant que gestionnaire du domaine public routier dans le but d'en préserver l'intégrité.

Tout riverain ou entreprise souhaitant réaliser des travaux impactant le domaine public communal de l'une des 61 communes de la CCLO doit déposer une demande de permission de voirie en application du règlement.

Cette démarche est nécessaire pour une occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux modifiant le domaine public, par exemple :

- ✓ création sur un trottoir d'un bateau d'accès à une propriété privée ou un garage,
- ✓ pose de canalisations et autres réseaux souterrains,
- ✓ installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol...
- ✓ installation d'un arrêt de bus, d'un kiosque à journaux ou de mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau, etc.).

La demande de permission de voirie doit être complétée en remplissant l'annexe 13 ou en téléchargeant le CERFA 14023, accompagné des pièces jointes (voir l'article 46 page 23)



<http://www.cc-lacqorthiez.fr/amenagement-cadre-de-vie/intervention-sur-la-voie-publique>

et envoyée à l'adresse postale suivante :

Communauté de communes de Lacq-Orthez Pôle Aménagement
Service Infrastructures
Rond-Point des Chênes - BP73 - 64150 - MOURENX

Afin de faciliter l'étude des dossiers, une copie des dossiers peut être transmise par mail à l'adresse : amenagement@cc-lacqorthiez.fr

Si le chantier impacte la circulation publique, le demandeur devra ensuite demander un arrêté de circulation auprès de la Mairie de la commune où s'établiront les travaux.



La commune présente sur Facebook

La commission Information Communication a ouvert un groupe Facebook, elle a procédé à quelques essais avant de généraliser son utilisation.

Il s'agit, pour une meilleure visibilité à destination en particulier des jeunes générations, pendant une période de test, de placer sur Facebook, les titres et les images des actualités avec un lien menant à l'article concerné. S'il découle de cette modification de nos habitudes un accroissement de visites, nous pérenniserons ce processus.

Rechercher : **Facebook commune de Maslacq** puis cliquer sur :

 S'abonner





CUMA - ASA : Qu'es Acco ?

Vous vivez à la campagne, mais vous n'y êtes pas nécessairement né et vous êtes peut être intrigué par les sigles CUMA et ASA dont vous avez entendu parler sans savoir à quoi ils correspondent exactement.



✓ Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel)

Les agriculteurs, depuis longtemps déjà, achètent et utilisent du matériel en commun.

La structure légère de la CUMA permet aux adhérents de réduire le coût de la mécanisation et d'avoir accès à du matériel plus puissant ou plus élaboré.

Les CUMA sont aussi un formidable lieu de rencontre et d'échange entre les agriculteurs locaux.

Les CUMA ont souvent leur siège social à la Mairie des villages, ce qui évite de le modifier lors des changements de Président. Les communes leur prêtent les salles de réunion, comme à l'ensemble des associations pour tenir leurs Assemblées.

Elles ont un organe de réflexion : La Fédération Départementale des CUMA souvent abritée dans les locaux de la Chambre d'Agriculture.

✓ Les ASA (Associations Syndicales Autorisées)

Même si elles sont peu connues du grand public, en raison de leurs missions bien spécifiques, leur nombre est important en France, notamment dans l'agriculture, plus particulièrement l'irrigation, le pastoralisme, la forêt, l'aménagement foncier, les marais, le drainage, la viticulture l'aménagement des cours d'eau, etc...

Les ASA disposent sur un périmètre déterminé de prérogatives de puissance publique pour exécuter



certaines travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien intéressant à la fois l'ensemble de leurs propriétés et d'utilité générale. Elles sont constituées après consultation des propriétaires et accord de l'Administration (Préfet). Les propriétaires récalcitrants des terrains compris dans leur périmètre, ont obligation d'adhérer, sauf à délaisser leurs biens.

Ces groupements de propriétaires constituent des personnes morales de droit public. Leurs actes (délibérations) sont à ce titre soumis au contrôle administratif du Préfet. Leur comptabilité est de nature publique, tenue par le Receveur, et contrôlée par la Cour Régionale des Comptes.

Les communes leur prêtent comme à toutes les associations, des salles communales pour réunir leurs Assemblées





Aide au permis de conduire B

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires s'engageant vers une insertion professionnelle.

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources aux jeunes ayant préalablement obtenu le code de la route. Les jeunes justifiant d'un revenu par part fiscale compris entre 12 001 € et 15 000 € devront avoir obtenu préalablement le code de la route.

Le montant de l'aide régionale s'élève à :

- ✓ 1.200 € (en 3 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est inférieur à 9.700€
- ✓ 800 € (en 2 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est compris entre 9.700€ et 12.000 €
- ✓ 400 € (en 1 versement unique) si le revenu par part fiscale est compris entre 12.001€ et 15.000€

Comment ça marche ?

Se connecter au site  à la page suivante :



<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-passage-permis-conduire/>

Prendre connaissance du règlement pour vérifier les conditions d'obtention et connaître les pièces justificatives demandées selon les situations.

Déposer une demande dématérialisée en cliquant sur : *Créer mon dossier*

Plate-forme d'Accueil Téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption => ☎ 05.49.38.49.38



Moustique tigre : alerte rouge

Les Pyrénées-Atlantiques vont surveiller l'activité du moustique tigre qui prolifère (il est présent à Mourenx).

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, il est facile à repérer à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches présentes sur le corps et les pattes ; ce qui lui donne un aspect très contrasté.

Très petit, il pique le jour et sa piqûre est douloureuse.

S'il est infecté il peut dans certaines conditions bien particulières, transmettre la Dengue, le Chikungunya, et maintenant le Zika !



COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

- ◆ Appliquer sur la peau des produits anti-moustiques la journée et la nuit. (Médecins et pharmaciens peuvent donner des conseils sur les produits à utiliser pour les enfants et les femmes enceintes en particulier)
- ◆ Porter des vêtements couvrants et amples
- ◆ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée
- ◆ Utiliser des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur

COMMENT S'EN PROTÉGER ? : En limitant les lieux de ponte

- ◆ Éliminer les endroits où l'eau peut stagner
- ◆ Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine
- ◆ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement (gouttières, regards, caniveaux et drainages)
- ◆ Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu (bidons d'eau, citernes, bassins)
- ◆ Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
- ◆ Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
- ◆ Entretenir son jardin





Contrats saisonniers SERETRAM

La SERETRAM est une coopérative d'agriculteurs partenaires de "Géant Vert", qui cultive le maïs doux dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Elle bénéficie de semences qui lui sont exclusives afin de proposer un maïs de qualité et garanti sans OGM. L'usine située à Labatut dans les Landes (1^{er} conserverie de maïs doux en Europe) exporte 80% de sa production dans plus de 25 pays. Comme chaque année, la SERETRAM propose des contrats de travail saisonniers de mi-juillet à mi-octobre.



Pour imprimer les conditions de ces contrats et la fiche d'inscription

Rendez-vous sur le site maslacq.fr

Recherchez =>

SERETRAM



Cliquez sur le titre =>

10-04 : Labatut => Contrats saisonniers SERETRAM

Le pixel accessible sur maslacq.fr,



Vous pouvez consulter et imprimer le programme du Pixel à partir de maslacq.fr :



<http://www.maslacq.fr>

VIVRE ENSEMBLE

Tourisme loisirs culture

Spectacles

Le Pixel



Soutien des Maires aux agriculteurs locaux (05-03)

Dans le cadre de la réforme des zones agricoles défavorisées simples, les 61 maires de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez ont témoigné leur soutien aux agriculteurs impactés. Ils ont ainsi décidé d'adopter une motion qu'ils ont adressée au Premier Ministre, au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Cette motion, adoptée le 5 mars 2018 à l'unanimité, demande au Ministère de l'Agriculture de reprendre le zonage précédent incluant en zone défavorisée agricole les territoires de Sauvelade, Loubieng, Vielleségure, Lucq-de-Béarn et même d'y ajouter Lagor, Castetner, Lanneplà et Monein.



Les élus estiment que le zonage doit permettre de pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture, sur le territoire départemental en général et sur celui de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en particulier. Ils soutiennent la revendication des agriculteurs qui verraient cette suppression hypothéquer lourdement la poursuite de leur activité.





Taxe de séjour Mode d'emploi

Depuis 2010, tous les hébergeurs touristiques doivent déclarer leur mise en location à la Mairie de la commune où se situe l'immeuble concerné, que ce logement de tourisme soit classé ou non. Cette obligation doit s'effectuer par le biais de deux Cerfa (n° 140004*02 pour les meubles de tourisme ou n° 13566*02 pour les chambres d'hôtes). Cette déclaration permet à l'Office de Tourisme de collecter la taxe de séjour due par tout hébergeur, (occasionnel ou profes-

Pour plus de renseignements, accédez au site Internet de Maslacq

- Recherchez dans le moteur de recherche du site Taxe séjour
- Ou recopiez dans la barre d'adresse de votre navigateur l'adresse ci-dessous



<https://www.maslacq.fr/a4653-taxe-de-sejour.html>

Permanence
Secrétariat

Ouverture au public durant l'été



EN ATTENTE

En cas d'urgence :

Monsieur le Maire et ses Adjointes se tiennent à votre disposition si besoin

Merci de les contacter au préalable par téléphone

- ✓ Georges TROUILHET
- ✓ Chrisian COUTURIER
- ✓ Jean NAULÉ

☎ 05 59 67 60 04

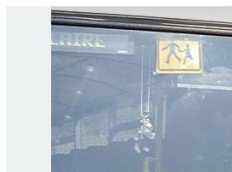
☎ 05 59 67 61 59

☎ 05 59 67 63 01





Inscriptions aux transports scolaires



La loi NOTRe a transféré aux Régions la compétence en matière de transport - les cars interurbains et les cars scolaires - exercée jusqu'alors par les Départements.

Ce transfert de compétence a pris effet au 1er septembre 2017, date depuis laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine assure la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité

Inscrire ses enfants

Les inscriptions se font sur le site

<http://www.transports64.fr/Scolaires>

Du 11 juin au 17 juillet.

Les demandes déposées après le 17 juillet
seront majorées de 20 €

Tarifs 2018/2019



Accessible depuis le site de la commune

VIE PRATIQUE / Transport / Transport-scolaire

<http://www.maslacq.fr>

Préférez une inscription sur le site www.transports64.fr où vous pourrez payer par carte bancaire.

Si vous ne possédez pas de carte bancaire, il vous sera également possible de vous inscrire dans les points d'inscription de Pau et Bayonne, en payant par chèque ou espèce.

Il est possible de se faire aider lors de l'inscription en ligne dans les agences techniques du Département.

EN ATTENTE

A compléter à partir de la mise à jour des sites prévus le 11 juin



Kermesse de l'école publique

L'association des parents d'élèves qui avait prévu d'organiser la fête de l'école le 8 juin, y a finalement renoncé, pour proposer une kermesse le 6 juillet dans les locaux de l'école.

La thème phare de la manifestation sera la magie avec la présence de l'artiste et magicien « ZinzinQ magicus » qui interviendra

- ◆ Lors d'un spectacle
- ◆ Pour animer des ateliers découverte

Le programme de la journée est le suivant

16h30 - 18h30: Animation de la kermesse par ZinzinQ magicus:

- ✓ Jeux en bois avec lots,
- ✓ Sculptures sur ballon,
- ✓ Château gonflable,
- ✓ Goûter offert aux enfants

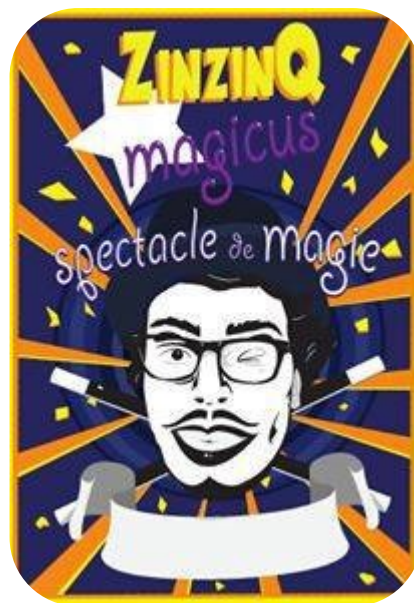
18h30-19h30: Spectacle de magie "Le monde magique de ZinzinQ"

19h30-21h: Initiation

- ✓ Ateliers découverte de la magie avec ZinzinQ,
- ✓ Barbe à papa offerte,
- ✓ Suite de la kermesse.

20h: Repas "Auberge espagnole" en musique, buvette

Tout est gratuit à part la buvette.



Marché gourmand

L'association « lous de Bacchus » qui s'est créée pour promouvoir les richesses culinaires et gustatives de nos régions par la mise en place de journées à thèmes, va comme l'an dernier choisir pour organiser son marché gourmand, le jour de la fête de la gastronomie qui s'appelle depuis cette année « Goût de France »



Dimanche 23 septembre 2018
au stade municipal, mise en avant des
beaux et bons produits locaux

Profitez de ce dimanche d'arrière saison, pour venir seul, en famille ou entre amis, vous régaler de bons produits locaux et artisanaux

Affiche

EN ATTENTE





Respect du voisinage (rappel)

Limitation du Bruit

Pour protéger la santé et la tranquillité publiques, le règlement sanitaire départemental qui interdit tout bruit inutile, prévoit un certain nombre de spécificités.

Bruits émis sur les lieux publics ou accessibles au public.

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité ou leur durée notamment ceux susceptibles de provenir de haut-parleurs. (radio, chaînes hifi...). Des dérogations peuvent être accordées lors de manifestations.

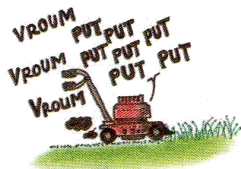
Les organisateurs de manifestations collectives publiques ou privées (Réceptions, noces, bals, banquets doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits résultants ne soient à aucun moment une cause de gêne pour le voisinage et les usagers.



Bruit émis dans les propriétés privées.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (Perceuses, raboteuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, le risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne devront être exécutés que :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Bruit des animaux.

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout



Interdiction des Brûlages

Il est rappelé que le Règlement Sanitaire Départemental des Pyrénées Atlantiques interdit dans un souci de respect de la nature et du voisinage, le brûlage des déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage,
- Les épluchures.

Les déchets verts

- Peuvent être transformés en compost
- Sont acceptés en déchetterie
- En complément, des collectes à domicile sont organisées le premier mercredi de chaque mois, sur appel exclusivement. Afin d'en bénéficier, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLO avant le vendredi précédant la collecte.

Les déchets doivent être sortis sur la voie publique le jour de collecte avant 8 h00.

Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage.

Tout dépôt ne remplissant pas ces conditions ne sera pas collecté.

Le conditionnement (fagots pour les branchages et contenants rigides pour les feuilles et la tonte) et la taille des déchets doivent être adaptés (1m de long et 10 cm de diamètre maximum).

Pour les gros volumes, vous pouvez contacter le service déchets au ☎ 05 59 60 95 42

Les déchets sont traités pour être valorisés en compost.





Programme des Fêtes



Vendredi 22 juin : Concours de pétanque

- La Boule Maslaquaise organise un concours de pétanque en doublette et en soirée au boulodrome du stade .
Buvette et petite restauration proposées sur place

Samedi 23 juin : Concours de pêche à la truite

- À 7h30 Les "Copains du Bord" organisent un concours au lac de la plaine (*Un important alevinage sera effectué avant,*)
 - ✓ De 8h30 à 10h30 pêche,
 - ✓ Vers 11h30 pesée et remise des récompenses sur place .
 - ✓ Le prix de l'inscription est fixé à 10 € adultes et 5 € enfants .
- Un apéritif convivial sera proposé avant de déguster un excellent repas sur place



En soirée grand repas champêtre salle socioculturelle

- Paella et café gourmand au prix de 10 € adultes et 5 € enfants.

EN ATTENTE



Programme des Fêtes



Dimanche 24 juin :

10h30 **Messe solennelle**
en l'église de Maslacq



12h00 **Vin d'honneur**



Lâcher de ballons par les enfants

12h 30 **Pique-nique géant** et
Jeux de société et de plein air



EN ATTENTE

Puis en soirée

Grillades et retraite aux flambeaux
suivies **du feu d'artifice.**





Agenda des manifestations



- 09 : ESP
 - ✓ *Portes ouvertes* Stade de Biron
- 09 : Pelotari Club
 - ✓ *Finale du tournoi* Trinquet
- 17 : APEL (Parents d'élèves Jeanne d'Arc)
 - ✓ *Fête de l'école* Salle socio
 - 12h00 *Déjeuner*
 - 15h30 *Spectacle enfants*
 - 16h00 *Jeux en bois géants*
 - 17h00 *Tombola*
- 22 : *La boule maslacquaise*
 - ✓ *Tournoi nocturne* Boulodrome du stade
- 23 : *Copains du bord*
 - ✓ *Concours de pêche (7h30)*



- 06 : APE école publique
 - ✓ *Kermesse de l'école*
 - animée par le monde magique de Zinzin*
 - 16h30 *jeux en bois, sculptures sur ballon, château gonflable, goûter offert aux enfants*
 - 18h30 *Spectacle de magie*
 - 19h30 *Atelier découverte magie*
 - 20h00 *Repas auberge espagnole*
- 13 : *La boule maslacquaise*
 - ✓ *Tournoi nocturne* Boulodrome du stade



- 08 : *Les copains du bord*
 - ✓ *Journée adhérents : 10° anniversaire*
- 15 : *La boule maslacquaise*
 - ✓ *Tournoi* Boulodrome du stade
- 23 : *Lous de Bacchus*
 - ✓ *Marché gourmand* Parc et salle socio

